

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES REUNI EN VISIOCONFERENCE LE 27/01/2022

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les membres élus, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Myriam Baron, Donna Kesselman, Guillaume Marche, Fabienne Moine, Yolaine Parisot, Jacques Paviot, Graciela Villanueva.

Collège B : Patricia Crochète, Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Sébastien Malaprade, Virginie N'Dah-Sekou, Roberto Poma, Stéphanie Wojcik.

Collège BIATSS : Martine Gail

Collège représentant extérieur : Aude Portalier

Collège « étudiants » : Océane Layec, Juline Clémenceau, Alison Queru.

Parmi les membres invités étaient présents : Eric Athenot, Sophie Blanchard, Denis Bousch, Marie-Noelle Campana, Jean-Marie Chevalier, Jean Estebanez, Baptiste Lavat, Nicolas Lecadet, Alejandro Roman Antequera, Antoine Servel, Frédérique Sitri, Anne Raffarin, Claire Sotinel.

Parmi les membres de droit étaient présents : Karine Bellance, Karine Bergès.

Anne-Lise Humain-Lamoure présente ses vœux pour cette nouvelle année aux membres du conseil.

1. Approbation des PV du 18 novembre 2021 et du 25 novembre 2021

Anne-Lise Humain-Lamoure précise qu'un amendement a été reçu pour le PV du 25/11/2021 : il est proposé : « le cadrage des *Graduate Programs* est voté à l'unanimité (un élu ne prend pas part au vote en raison d'une arrivée tardive) ».

Après lecture des procurations, les PV du 18 et 25 novembre 2021 sont votés à l'unanimité.

2. Actualités

Plateforme « Trouver Mon Master » (TMM)

Les capacités d'accueil et les attendus ont été adoptés en CFVU et en CA tels que votés par le Conseil de gestion de l'UFR. Le document, qui reprend ces données définitives, se trouve sur la plateforme du conseil.

Par voie de presse, durant les vacances de fin d'année, nous avons appris que la plateforme TMM resterait une plateforme d'information et ne deviendrait pas, cette année, une plateforme de candidature. Néanmoins demeure un calendrier national dont les dates ne sont pas encore connues.

Logiciel OSE

La mise en place du logiciel OSE a été précipitée dans l'université, sans formation dédiée pour les personnels, ni même un paramétrage complet, avec pour résultat beaucoup de difficultés pour l'ensemble des composantes et des services dont la DRH ; s'y ajoutent les dysfonctionnements du module interne de création d'adresse mail « Identity ». Ceci va entraîner des retards dans la mise en paie des salaires des vacataires. Les services administratifs redoublent d'effort pour limiter ces perturbations. Anne-Lise Humain-Lamoure précise qu'un mail sera adressé aux vacataires afin de les informer de cette situation regrettable.

Loi de Programmation recherche

De nouveaux dispositifs sont introduits par la loi de programmation de la recherche (LPR) - les décrets d'application ont été pris à la fin de l'année 2021. Parmi les dispositifs rendus possibles, des « chaires de professeur junior » ou « Tenure Track » sont, pour rappel, des CDD qui vont de 3 à 6 ans. Ce dispositif précaire est censé donner accès sans qualification CNU ni HDR à un poste de PR au terme du contrat, après avis d'un comité dont on ne connaît pas la constitution. Cela introduit un changement sur les modalités de recrutement des enseignants-chercheurs. L'UPEC ne s'était pas associé au premier appel à projet national, mais l'Établissement souhaite participer au second en proposant au prochain CA la validation de 4 chaires. Anne-Lise Humain-Lamoure a rappelé en CODIR l'opposition de l'UFR sur ce sujet, opposition à laquelle elle s'associe personnellement.

En Commission Recherche de l'Université, puis en Conseil académique restreint en octobre, puis récemment en Conseil d'Administration restreint en novembre, une motion a été votée à l'unanimité pour refuser tout dispositif qui ne passerait pas par les instances nationales. Au niveau de l'UFR, deux motions avaient été votées en Conseil de gestion.

Parmi les dispositifs nouveaux, les repyramidages de MCF en PR vont concerner les MCF HDR, hors classe ou ayant 10 ans d'ancienneté en classe normale. L'Établissement, suivant les fléchages par section CNU déterminés par le Ministère au regard de déséquilibres PR-MCF nationaux, proposera au concours, en local, sans profil de poste, 12 repyramidages (6 au titre de 2021, 6 au titre de 2022). Ceux-ci seront proposés au prochain Conseil d'administration. Le Conseil académique sera en charge de désigner deux rapporteurs avant transmission des dossiers aux sections CNU qui émettront également un avis. Ces avis consultatifs seront ensuite renvoyés au Président de l'université qui, entouré d'un comité d'audition, décidera.

Dernier point : le contingent national des avancements de grade pourrait être supprimé dès cette session ou au plus tard l'année prochaine. Une pétition de la CP CNU qui s'intitule « Carrière universitaire pour l'équilibre entre le local et le national » a été lancée. Un certain nombre de sections CNU envisage de démissionner après la campagne de qualification.

Anne-Lise Humain-Lamoure demande aux membres du conseil s'ils souhaitent reprendre une motion ou juste en rester à un point d'information.

Virginie N'Dah-Sekou prend la parole pour indiquer qu'il serait bon de refaire une motion.

Après échanges, la motion suivante est votée à l'unanimité :

Le Conseil de l'UFR LLSH, réuni le 27 janvier 2022, réaffirme, à la suite de la Commission recherche, du Conseil académique restreint et du Conseil d'administration restreint de l'UPEC, son plein soutien à la position de la CP-CNU relative aux missions nationales du CNU. Il rappelle que la restriction progressive des missions du CNU remet en question sa capacité à garantir, au plan national, l'impartialité, l'expertise et la collégialité, dans l'appréciation des différents aspects de la carrière des enseignants-chercheurs.

Le Conseil souhaite également rappeler que la diversification des voies d'accès aux postes d'enseignants-chercheurs ouvre la voie à la suppression de toute régulation par une instance

nationale, au profit d'instances locales. Afin de garantir la qualité scientifique des recrutements, le conseil rappelle son attachement à une évaluation préalable des candidatures par une instance nationale.

Il demande que l'UPEC ne participe pas à l'expérimentation de dispense de qualification pour les postes de maître de conférences, aux chaires juniors et à toute autre procédure locale ne permettant aucune évaluation nationale. Il demande au gouvernement de réintroduire, à travers les décrets d'application, une étape d'évaluation nationale dans toutes les procédures de recrutement actuelles et futures.

Projet professionnel en L1

Jean-Marc Leblanc indique que l'UFR recherche toujours des intervenants pour des TD de L1 de « projet professionnel », le mardi ou le mercredi de 16h à 18h. Si des collègues sont intéressés, ils peuvent le contacter.

Réorientation

Jean-Marc Leblanc rappelle que les réorientations sont terminées depuis le 14 janvier 2022. Les étudiants concernés devront passer en seconde session. Il est également possible de mettre en place des contrats pédagogiques ou des équivalences via le formulaire à retirer en scolarité. En tout état de cause, il appartient aux responsables d'année d'informer les étudiants, dès leur admission, des modalités de validation du semestre manquant.

Appel à projets de transformation pédagogique

Jean-Marc Leblanc explique que les projets de transformation pédagogique de l'UPEC s'inscrivent dans le cadre de la dotation de soutien aux initiatives pédagogiques, qui s'élève à 150 000 € pour l'ensemble des composantes. Ces projets sont à déposer avant le 10 mars 2022.

Les axes retenus pour cet appel à projets sont :

- « Hybridation des parcours (Scenarii pour favoriser l'apprentissage, ressources et accompagnement des étudiants)
- Evaluation des acquis d'apprentissage (carnet de bord, portefeuille)
- Proposition de nouvelles activités d'apprentissage et d'enseignement pour engager les étudiants (voir si dans l'axe 2 ou axe à part) »

Chaque composante est invitée à déposer un nombre réduit de projets : 2 ou 3 maximum, impliquant une large part des étudiants et des départements.

Les années précédentes, des projets comme les « *L de la nuit* », la « *Pédagogie hors les murs* » ou « *Mieux réussir en L1* » ont été déposés au bénéfice de toute l'UFR. Cette année, il est envisagé de prolonger l'expérimentation « *accompagner les étudiants en mode projet* », pour proposer aux étudiants un environnement numérique afin de pouvoir travailler avec des logiciels numériques payants.

Un second projet pourrait être la prolongation de « *Mieux réussir en L1* », qui permet de compléter les financements des cours de renforcement dans le cadre des dispositifs « *Oui si* ». Un troisième projet intitulé « *Objet de la démocratie* » est porté par Virginie Mathé et Sébastien Malaprade pour le Master Histoire Publique. Il se déroulerait à la Médiathèque Nelson Mandela de Créteil et associerait la médiathèque, le service démocratie locale de la ville, l'association *La Boîte à histoire* créée par des anciens diplômés du Master et des collégiens. Dans le cadre de ce projet, les étudiants du Master 1 proposeront une exposition, un *escape game*, des débats... Ce projet aura lieu le 30 mars 2022. Malgré tous les acteurs mobilisés, ce projet n'a pas de financement pour le moment.

Jacques Paviot précise que le budget destiné à ce projet serait de 5 à 6 000 €. Claire Sotinel rappelle que ce projet est labélisé « *La Nuit de l'histoire* » et est un projet d'ouverture puisqu'en lien avec le secondaire et ouvert aux citoyens cristoliens. Les deux porteurs vont également soumettre le projet

au BQ-ER, qui viendra dans un second temps en raison des décalages de calendriers. Jean-Marc Leblanc a également proposé son aide pour compléter la demande de financement.

Jean-Marc Leblanc demande si le conseil est d'accord pour que l'ensemble des projets soient soumis à la commission de l'UPEC, sans vote formel dans la mesure où ils ne sont pas encore rédigés. Le Conseil donne un avis positif à l'unanimité pour que l'UFR porte ces trois projets.

Masteriales

Un message a été envoyé aux directeurs de département et aux responsables de Master pour l'organisation des Masteriales, qui auront lieu le 23 février 2022 de 16h à 18h.

Par ailleurs, une soirée des Masters, organisée par le SCUIO-BAIP, aura lieu le 16 mars prochain. Jean-Marc Leblanc regrette cette date tardive dont le choix n'a pas été concerté, ce qui est regrettable car il aurait été utile de rassembler les deux événements.

JPO

Les journées « portes ouvertes » (JPO) auront lieu le 5 février 2022, à distance sur décision de l'Établissement, sans la plateforme dédiée mise en place l'an dernier. Claire Bourdille met actuellement en place une page sur le site de l'UFR afin d'en présenter le programme. Jean-Marc Leblanc alerte sur le fait que les JPO en ligne ne rencontrent pas le même succès qu'en présentiel.

Il peut être aujourd'hui proposé au conseil d'organiser une autre session de JPO, uniquement portée par les départements de l'UFR LLSH, en présentiel, avant la clôture de Parcoursup, par exemple le 12 mars 2022. Cette possibilité serait conditionnée par la situation sanitaire et une autorisation de la présidence qui ne pourrait être donnée que mi-février. Cette JPO se ferait donc sans les moyens de communication de l'université.

Graciela Villanueva se demande s'il est opportun d'investir beaucoup d'énergie 3 semaines avant la date prévue, dont une de vacances, et avec des moyens limités, pour un résultat limité.

Baptiste Lavat pense également que le contexte et le timing sont très peu propices à des JPO réussies.

Virginie N'Dah-Sekou indique qu'elle ne voit pas l'intérêt des JPO en ligne. Elle rappelle que les JPO de l'IUT Sénart en décembre dernier, en présentiel, ont attiré 700 à 800 personnes, malgré la situation sanitaire compliquée : la priorité doit être donnée au présentiel. A défaut, elle préférerait que l'énergie de ces événements soit plutôt déployée sur la mise à jour des documents et pages formations du site internet.

Après échanges, Jean-Marc Leblanc propose de faire un mail pour proposer une JPO, avant la clôture de Parcoursup, en mars aux départements, pour recueillir les intentions des volontaires.

Structure administrative

Karine Bellance précise que deux nouveaux collègues ont rejoint le pôle FC/FA en décembre : Mardoché Lukombo en tant que gestionnaire pédagogique à Sénart pour le département LEA Sénart et le DAEU-A Sénart, et Habiba El Otmani en tant que gestionnaire pédagogique à Créteil, pour le département FC Anglais et les Masters en alternance, en remplacement d'Emmanuelle Auray.

En janvier, Kristina Courtot a rejoint le secrétariat des L1-LANSAD en remplacement de Perianayagamarie Victorien, et Terry Dindaine-Candille a rejoint le pôle logistique en tant qu'agent logistique.

Sonia Ladjimi, gestionnaire à l'accueil du service scolarité a obtenu une mutation à l'Université Côte d'Azur, sa prise de poste est prévue au 1^{er} mars 2022.

3. Elections au Conseil d'UFR

Karine Bellance rappelle que les élections au conseil d'UFR devaient initialement se tenir le 10 février 2022. La DAJG l'a informée, la veille des vacances de fin d'année, que les élections devaient être reportées et qu'elles ne pourraient avoir lieu qu'en distanciel par décision de la Présidence. Elle n'a à ce stade pas d'autre information sur les modalités ni sur le prestataire extérieur retenu. Elle a spécifiquement posé la question du distanciel et du présentiel : les élections ne pourront avoir lieu qu'en distanciel.

La DAJG a proposé le calendrier suivant sous réserve de validation du conseil :

- scrutin le jeudi 24 mars 2022, à distance
- date limite d'inscription sur les listes électorales le 18 mars 2022
- Date butoir de réception des candidatures le vendredi 11 mars 2022
- Affichage de l'arrêté électoral le jeudi 24 février 2022 : affichage dans les bâtiments et sur le site de l'UFR

Anne-Lise Humain-Lamoure s'interroge sur le distanciel, à un moment où les mails fonctionnent très mal.

Guillaume Marche s'interroge sur l'information préalable qui sera donnée, notamment aux collègues non-titulaires et aux étudiants, sur cette élection.

Karine Bellance indique qu'une communication large sera faite dès l'arrêté des élections signé par le Président.

Virginie N'Dah-Sekou ne comprend pas la décision d'une élection en distanciel, puisqu'elle concerne uniquement la communauté universitaire (usager, enseignants et personnels).

Yolaine Parisot demande si Karine Bellance peut s'assurer auprès de la DAJG que tous les électeurs pourront bien techniquement voter.

Karine Bellance indique qu'elle a prévu un mail d'alerte en ce sens et qu'elle veillera à sécuriser le processus.

En réponse à une question de Graciela Villanueva, il est bien confirmé que les différents collèges voteront en même temps.

Virginie N'Dah-Sekou demande si les personnels-enseignants vacataires sont inscrits d'office sur les listes électorales. Karine Bellance, pour éviter d'induire en erreur, renvoie à l'arrêté qui suit strictement le Code de l'Education.

Anne-Lise Humain-Lamoure précise qu'un électeur ne peut voter que dans un seul collège.

Le Conseil valide à l'unanimité les dates proposées par Karine Bellance.

Prochains conseils

Anne-Lise Humain-Lamoure annonce les dates des prochains conseils pléniers et restreints :

- 24 février 2022 : conseil restreint sur les avancements
- 21 avril 2022 : Installation du nouveau conseil
- 19 mai 2022 : conseil restreint et plénier
- 07 juillet 2022 : conseil restreint et plénier

4. Vote des crédits pédagogiques

Myriam Baron prend la parole pour rappeler que lors du budget initial 2022, une enveloppe annuelle de crédits pédagogiques avait été votée à hauteur de 20 000 €. L'ensemble des dossiers déposés (le tableau est distribué en séance) représente une demande d'environ 7 900€, pour des dossiers émanant des départements de :

- Communication : 3 dossiers cofinancés conformes au cadrage avec des dossiers envoyés complets
- Géographie : 1 dossier conforme au cadrage, avec un dossier envoyé complet
- Histoire : 2 dossiers conformes au cadrage avec des dossiers envoyés complets. Un 3^e dossier qui ne peut être présenté car il est impossible de fournir un chiffrage : le prochain Conseil pourra examiner ce 3^e dossier.
Une interrogation demeure pour ces trois dossiers qui impliquent pour les étudiants la présentation du passe vaccinal
- Langues romanes : 1 dossier conforme au cadrage, avec un dossier envoyé complet
- Lettres : 1 dossier conforme au cadrage, avec un dossier envoyé complet

Myriam Baron propose de voter ces crédits pédagogiques, sous réserve des conditions sanitaires et logistiques de fin de semestre.

Les crédits pédagogiques sont votés à l'unanimité.

Myriam Baron présente deux demandes de crédit Master, émanant du département d'Histoire, pour un total de 334,97 €. Le premier dossier (254,97 €) dépasse la somme maximale par dossier individuel de 150 €. Elle se demande s'il y aura un cofinancement du laboratoire. Elle propose un financement de 150 € de la part de l'UFR. Le deuxième dossier est conforme au cadrage, elle propose un financement complet.

Les demandes de crédit Master sont votées à l'unanimité.

5. Votes concernant la rentrée du S2

Ce point est ajourné – la décision d'une reprise en présentiel demeurant. Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle néanmoins que le présentiel a pour conséquence que les enseignants ne peuvent plus faire cours à distance, le télétravail n'étant pas autorisé pour les enseignants.

Elle précise que l'université ne s'est toujours pas dotée de capteurs CO² : l'UFR a donc acheté quelques capteurs portables. Ils peuvent être empruntés auprès de Julien Giethlen. De même, des masques FFP2 ont été achetés pour les personnes particulièrement vulnérables. Des amplificateurs de voix et des autotests sont disponibles auprès de Karine Bellance et Julien Giethlen.

Anne-Lise Humain-Lamoure précise qu'une session de substitution doit être organisée à la fin du premier semestre, suite à une circulaire ministérielle qui l'impose spécifiquement.

Jean-Marc Leblanc précise qu'un arrêté de la présidence en date du 14 janvier impose notamment que cette session concerne exclusivement les usagers touchés par le COVID, qu'ils soient positifs ou cas contact. Il est demandé de respecter strictement cet arrêté afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les étudiants des différentes composantes à l'intérieur de l'UPEC.

Jean-Marc Leblanc indique que pour le contrôle terminal, 145 étudiants se sont manifestés et, sur ces 145, 138 ont produit un justificatif cas contact ou Covid et sont donc concernés. Le service Scolarité est en train de procéder aux vérifications.

L'UFR est en mesure de planifier des examens de substitution de façon rapide - nous sommes tenus par les textes nationaux d'organiser ces épreuves au plus tard mi-mars.

Pour le contrôle continu, le service scolarité a contacté les départements pour identifier les enseignements pour lesquels il reste encore des épreuves à organiser.

Concernant les épreuves terminales, l'UFR propose de simplifier le travail des collègues. Il est envisagé d'organiser des épreuves le samedi, avec des surveillants, les enseignants restants joignables par téléphone en cas de problème. On propose de reporter la date des jurys d'une semaine, sans doute la semaine du 14 mars 2022. Cela permettra de soulager le service scolarité, d'offrir plus de temps aux enseignants pour assurer les corrections, et d'organiser les sessions de substitution sans tension.

Antoine Servel remercie les collègues pour l'organisation de la session de substitution. Il se demande comment seront traités les étudiants qui n'ont pas reçu les consignes. Anne-Lise Humain-Lamoure indique que l'ensemble des étudiants a reçu un mail indiquant les procédures et notamment le contact du service scolarité. Un nouveau message sera envoyé aux étudiants.

Elle invite par ailleurs les départements à limiter la durée des épreuves pour que l'ensemble des examens puissent se dérouler dans les délais.

6. Maquettes EUR FRAPP et EUR LIVE

Jean-Marc Leblanc précise que, pour l'EUR FRAPP, des maquettes avaient été présentées au conseil à la rentrée et qu'il y a eu un vote de la CFVU en octobre. La DEVE avait demandé des modifications. C'est donc un vote de régularisation.

L'EUR Live s'appuie sur des formations de Master qui existent déjà : les enseignements supplémentaires sont proposés via des UE supplémentaires.

Yolaine Parisot indique que pour les maquettes de l'EUR FRAPP, la seule modification a été de rajouter le volume horaire de la *Summer School*, soit 70 heures.

Les maquettes des formations de l'EUR FRAPP et de l'EUR Live sont votées à l'unanimité.

7. Informations concernant les « DU MEEF »

Anne-Lise Humain-Lamoure renvoie au document sur la plateforme qui présente la totalité de l'information sur ces DU à ce jour. Il s'agit de diplôme d'université pour des étudiants reçus au Master et défaillants au concours (« reçus-collés ») et qui souhaiteraient pouvoir repasser le concours après leur master. Ces DU seront rattachés à l'INSPE. Ils seront également ouverts aux stagiaires de la formation continue et de manière dérogatoire aux étudiants titulaires d'un autre Master. Les étudiants inscrits dans ces DU resteraient en nombre limité et seraient intégrés aux Masters MEEF, sans création de groupes supplémentaires.

Tous les départements concernés, à l'exception du département d'Anglais, ont marqué leur approbation à cette création. Une concertation a été menée en amont avec l'INSPE et un cadrage, disponible sur la plateforme, précise les modalités de création, cette année ou l'an prochain.

Eric Athenot confirme qu'après consultation de ses collègues, le département Anglais ne souhaite pas organiser de DU.

Karine Bergès précise que le département Espagnol souhaite reporter l'organisation de ce DU à la rentrée 2023. Le département préfère prendre le temps de la concertation pour disposer d'un Master cohérent.

Sophie Blanchard indique que le MEEF Histoire-Géographie souhaite ce DU.

Denis Bousch indique que le DU d'Allemand va ouvrir à la rentrée, la maquette est déjà finalisée. La majorité des cours relève de l'UFR LLSH : le département est prêt.

Nicolas Le Cadet précise que la question n'a pas été posée en réunion du département de Lettres.

Questions diverses

Aucune question diverse.

La séance est levée à 17h45